

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-04-005

20 avril 2023

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 février 2023

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 13 au 20 avril 2023,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 février 2023 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 20 avril 2023

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

